

# SOINS

## PALLIATIFS

Belgique

Informations

2

Agenda

8

Lectures

10

Décembre, les jours sont courts, il fait froid, il pleut mais les illuminations sont là pour créer une ambiance de fêtes. Les traditionnels réveillons, les réunions de famille, quelques jours de repos. Nous en profitons, nous en avons besoin. Ce mois est la porte d'entrée de l'hiver, c'est également l'occasion de clôturer un exercice annuel. Je ne me permettrai pas de tirer maintenant le bilan de ces 12 mois dont le déroulement fut perçu comme incohérent dans beaucoup de domaines et, insensé voire incompréhensible par nombre d'hommes et de femmes sur la planète. 2025 a, en effet, partout, généré plus de doutes que de solutions, plus de flou que de perspectives claires et plus de chaos que de sérénité tant au niveau mondial, européen, belge que... bruxellois... Et oui..., à la petite échelle de notre entité fédérée, l'absence de gouvernement rajoute des soucis loco-régionaux majeurs. Que va-t-il se passer ou non en 2026 ? L'absence prolongée de pouvoir décisionnel et gestionnaire a généré l'inquiétude dans le cœur de nos concitoyens qui, pleins de confiance avait voté en 2024. Aujourd'hui, c'est l'incertitude générale, cette incertitude est moteur de repli sur soi, c'est la mûre dans le mur de la solidarité, elle encourage et promeut la suspicion, à terme elle génère une agressivité inutile qui est de plus en plus ressentie dans les rues de la capitale. Voilà, cela m'a fait du bien de partager ce sentiment de vide politique avec vous. Bien sûr rien n'est perdu, l'être humain a du répondant pour rebondir. Gageons que nous serons bientôt positivement surpris. Qu'en est-il de notre chère association plongée comme bien d'autres ASBL dans ce climat tourmenté ? Bonne nouvelle, elle fonctionne et est remplie d'espoir. Le conseil d'administration défendra, contre ou avec l'aide de toute couleur politique, la pertinence de notre subsidie. Nous avons des arguments évidents à faire valoir. C'est assez simple,

en fait, la loi de 2002 existe et elle prévoit que toute personne en fin de vie doit pouvoir bénéficier de soins palliatifs, idéalement dans son cadre personnel, c'est-à-dire à domicile. Parmi les piliers de l'organisation et de la distribution de ces soins extra-hospitaliers figurent, à nos côtés, deux autres associations comme la nôtre qui assurent les prestations de seconde ligne et se substituent au besoin à d'autres acteurs trop peu nombreux ou absents. L'administration publique n'a créé aucune structure étatique ou régionale pour assurer ce rôle lorsque la loi fut promulguée, elle a préféré nous le confier avec la promesse d'un financement adéquat. Il n'y a donc pas d'alternative pour nos dirigeants, il y va du respect et du droit des citoyen.ne.s, électeur.trice.s par ailleurs. Nous pouvons longuement nous interroger quant au devenir de nos pouvoirs publics mais pas de notre nécessité, à nous, d'exister. Le conseil d'administration a, par ailleurs, la chance de pouvoir s'appuyer sur votre générosité pour garantir ses objectifs qui sont de porter aide à un maximum de patient.e.s. Celle-ci n'a, au fil des années, jamais faibli. Votre aide fut pour certain.e.s baignée du souvenir d'un proche disparu que Continuing Care a, le mieux possible, accompagné pour éviter souffrance et deuil douloureux. Cela montre à l'équipe combien ses actions sont primordiales et humaines. Comme rappelé dans cette édition de notre journal, les dons sont une aide essentielle pour permettre à notre association de poursuivre son action. Merci pour votre soutien inconditionnel et toujours renouvelé.

Je me joins aux membres de l'équipe de Continuing Care pour vous souhaiter une douce année 2026.

Jean-Paul Van Vooren  
Président



## AM&MO « SOIGNER PAR LE RECIT »

**« SOIGNER PAR LE RECIT » est la devise de l'association am&mo, asbl proposant aux personnes en fin de vie de coucher sur papier leur récit de vie. Si la biographie hospitalière commence à faire son chemin dans le monde médical, son mouvement n'est encore que peu répandu. Afin de découvrir cette approche de soins particulière, nous avons rencontré Yves Delattre, bénévole et « passeur de mots » qui nous partage son expérience et nous ouvre les portes de ce soin différent et si particulier.**

### am&mo asbl – quelle est sa mission et son approche ?

L'asbl am&mo est une association ayant pour objet le développement de la pratique de la **biographie hospitalière** en Belgique francophone.

L'asbl a été créée à l'initiative d'une psychologue, d'un philosophe et d'une médecin, tous trois ayant une expérience de travail en soins palliatifs. L'association propose de recueillir un récit de vie, avec l'aide d'un « passeur de mots », auprès de toute personne en situation palliative à l'hôpital ou suivie à domicile ou en maison de repos et de soins. La concrétisation de cet échange se présente sous la forme d'un carnet de récit personnalisé avec les mots (« à mes mots »), avec l'âme (« âme et mots »), et avec la mémoire (« à memo ») d'un seul auteur, le patient. Ce récit est destiné à la personne de son choix, membre de la famille ou proche. Ce travail de soin est gratuit pour le patient. Les récits sont recueillis et rédigés par des « passeurs de mots », bénévoles formés à la pratique de la biographie hospitalière par l'asbl.

### Quel est l'objectif de cette démarche ?

L'objectif est de prendre soin de la personne en fin de vie par le recueil de son récit de vie. Il ne s'agit pas d'une biographie mais bien d'un espace d'écoute active, sans jugements, ni trame préétablie où la personne en soins palliatifs peut s'exprimer, se raconter, se déposer en toute liberté auprès d'une personne neutre, sans a priori et sans pression.

### À qui s'adresse ce « soin par le récit » ?

Ce soin s'adresse aux personnes en fin de vie, le plus souvent en situation de soins palliatifs. Cette écoute peut également être proposée aux personnes dont la mémoire s'efface, aux proches d'enfants en situation palliative ou proches de personnes ne pouvant elles-mêmes faire part de leur récit. La seule condition pour bénéficier de ce soin est que le demande émane directement de la personne elle-même, de manière libre et volontaire, et non via un membre de la famille ou un soignant, ou sous la pression d'un tiers. Ces





derniers peuvent nous mettre en contact mais, en aucun cas, nous n'accompagnerons quelqu'un qui n'a pas exprimé une demande réelle, personnelle et directe.

### Comment se déroulent les échanges avec le patient ?

Les entretiens se déroulent sur les lieux de résidence de la personne suivie (domicile, MRS et/ou Unité de SP). En fonction de l'état de santé de la personne et de ses disponibilités, des échanges d'une heure environ sont planifiés en présentiel.

Le contenu des interviews ainsi que le récit final restent totalement confidentiels et ne sont lus que par le rédacteur, par la collègue effectuant la relecture, le patient-narrateur (s'il est toujours en vie au moment de la finalisation du récit) et le récipiendaire du carnet.

Le récit n'est produit qu'en un seul exemplaire unique sous forme d'un carnet format A5.

### Comment accompagnez-vous la personne dans son récit ?

Personnellement, j'aime enregistrer notre échange plutôt que de prendre note afin de pouvoir donner toute mon attention au patient-narrateur et garder un contact visuel pour éventuellement accompagner les émotions et permettre une rédaction qui colle au plus près des mots et des expressions qu'il.elle emploie verbalement.

Il arrive souvent que la personne se laisse emporter par son récit et effectue des aller-retours dans le temps. L'enregistrement m'aide beaucoup à l'heure de réorganiser le contenu par la suite.

La rédaction du récit proprement dite permet d'organiser les idées ; j'essaie de garder au mieux la syntaxe, le vocabulaire de la personne et la manière dont elle s'exprime.

Afin de valider le texte final, je le lis à la personne suivie (si elle est toujours parmi nous).

Le patient-narrateur peut alors corriger certaines informations, en ajouter ou en retirer certains passages.

Une relecture est ensuite pratiquée par une collègue afin de contrôler la syntaxe, d'éviter les coquilles et autres fautes grammaticales. La relecture permet de clarifier certaines informations et de parfois réorganiser le récit pour une meilleure compréhension.

Le texte, une fois approuvé, est envoyé aux graphistes pour la mise en page et l'impression du carnet définitif qui sera remis en main propre au patient ou au destinataire désigné (en cas de décès du patient en cours de processus).

### Comment envisagez-vous la rédaction du texte, y a-t-il une structure spécifique au récit ?

Il n'y a pas de contraintes rédactionnelles, pas de thème spécifique pour la construction du récit. Chaque personne étant unique, il est important pour nous de la respecter et de raconter les faits tels que nous les recevons. A noter que le récit est signé du nom de la personne qui raconte et non par le passeur qui reste anonyme.

### Retrouvez vous des sujets récurrents d'une personne à l'autre ?

Comme il ne s'agit ni d'un testament, ni d'une biographie mais d'un récit de vie, la personne choisit librement de déposer ce qu'elle souhaite. Cela peut parfois couvrir plusieurs moments clés de son existence ou parfois une période spécifique, révéler un secret de famille, évoquer certains souvenirs clés de sa vie. Les sujets abordés varient d'une personne à l'autre, certains aborderont uniquement les relations familiales ou leurs amours passés, d'autres ne parleront que de leur vie professionnelle et de leur réussite dans ce domaine.





### Qu'en est-il du destinataire du récit ?

Le patient-narrateur va identifier une personne (conjoint, famille, ami) comme récipiendaire du carnet. Si le patient décède au cours du processus de narration-crédation, je remets le carnet au récipiendaire désigné.

Lors de la rédaction du texte, je reste toujours attentif au destinataire du récit. Certains parcours de vie peuvent en effet contenir des informations pouvant heurter la sensibilité du futur lecteur, surtout si il.elle est jeune. C'est pourquoi, grâce à l'écoute active et participative, je remets le narrateur en lien avec le récipiendaire. Des questions peuvent surgir, comme par exemple : est-il ou est-elle capable de recevoir ce niveau d'information ? Est-il souhaitable de reformuler ou d'aborder cet aspect-là du récit en d'autres termes ?

Le narrateur peut à tout moment décider de changer de récipiendaire. Il peut aussi arriver que certains récipiendaires refusent ce carnet. Celui-ci est alors détruit.

### En combien de temps le carnet de récit est-il réalisé ?

Il faut compter en moyenne un mois entre la première entrevue et l'impression du carnet de récit définitif. Les interviews, d'une heure environ, sont planifiées en fonction de l'état de santé du patient et de ses disponibilités et capacités. Des échanges tous les 4 ou 5 jours en moyenne et ce sur quelques semaines suffisent généralement à recueillir les histoires que la personne souhaite déposer.

Il peut arriver que certaines personnes ne souhaitent pas continuer le soin ; dans ce cas, nous en restons là. Le document, quel que soit son état d'avancement est alors détruit.

### Comment vous situez-vous par rapport aux autres intervenants de soins ?

Il arrive que certains patients fassent un transfert sur le passeur de récit et ; dans ce cas-là, il s'agit de recadrer notre rôle. En effet nous ne sommes ni prêtre, ni notaire, ni psychothérapeute. Nous accueillons cette situation avec compassion et bienveillance et réorientons le patient, le cas échéant, vers d'autres professionnels de la santé si nécessaire.

### Pourquoi faire appel à am&mo plutôt qu'à un membre de famille ou un thérapeute ?

Les raisons de faire appel à un passeur de mots sont diverses : envie de parler, de déposer, de raconter sa vie, de se soulager d'un secret trop lourd, de confier des épisodes intimes de sa vie à une personne « neutre » autre que la famille ou les soignants. Il est parfois plus facile de dire des choses pénibles ou compliquées à une personne externe ayant une écoute sans jugement et sans enjeu.

Certaines personnes veulent également transmettre et témoigner aux générations suivantes d'un vécu marqué par des situations géopolitiques spécifiques (guerre, réfugié, violence, racisme,...) et qui dépasse leur besoin individuel car cela concerne la collectivité.

### Pourquoi parle-t-on de « soins » par le récit ?

Il s'agit d'un service compassionnel où l'on donne la place à l'individu en tant que personne et non en tant que « malade » ou « patient ». Le récit lui permet de s'évader quelques heures de sa situation et de ses douleurs en parlant de soi. Certains m'ont dit « je me sens mieux d'avoir pu parler de cela », « cela fait du bien qu'une personne puisse entendre ce que j'ai à dire », « je n'en n'avais jamais parlé à personne », « j'ai moins mal », « j'ai oublié ma perfusion ».

Déposer des mots pour se retrouver, entendre par sa parole que l'on a existé, exprimer ce que l'on a vécu, transmettre des mots d'amour, faire un adieu ou demander pardon, c'est un véritable soin de l'âme.

### Dites-nous en plus sur vous, votre parcours, et comment êtes-vous devenu « passeur de mots » ?

Je suis passeur de mots depuis 2021. J'ai un parcours « multi-casquettes ». En tant qu'acteur, auteur, massothérapeute

et formateur en soins par le toucher, j'ai acquis une riche expérience qui me sert beaucoup dans l'accompagnement des personnes en fin de vie.

Pour devenir passeur de mots, j'ai suivi la formation prodiguée par l'asbl am&mo qui nous prépare, au travers de jeux de rôles et mises en situation entres autres, à appréhender le contact avec des personnes en fin de vie. Nous sommes formés à l'écoute active, la rédaction, la relecture et la validation du récit ainsi que sur la législation et les procédures dans le cadre des soins palliatifs. Nous sommes également sensibilisés aux dérives familiales qui peuvent se produire.

### Quel est le plus beau compliment que vous ayez reçu en tant que passeur de mots ?

« Ah oui, ça c'est vraiment moi ! »



### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Site web am&mo: <https://amemo.be>
- La biographie hospitalière, une autre forme d'accompagnement(s), Manuel de soins palliatifs par V. Milewski, coord. R. Le Berre, Dunod, 2020,
- <https://passeur-de-mots.fr>
- Récit de soi face à la maladie grave par Fanny Rinck et Valéria Milewski : Cet ouvrage aborde directement le sujet de la narration de soi face à la maladie grave, un thème central de la biographie hospitalière. [Date de parution : 2014, Editeur : Lambert-Lucas, Nombre de pages : 152]
- Raconter la maladie par Florence Escriva et Rozenn Le Berre : Ces ouvrages abordent les récits de vie dans le contexte de la maladie. [Date de parution : 2020, Editeur : Mardaga, Collection Sante En Soi]
- Les motivations des personnes âgées au récit de vie et leurs influences sur la consommation de services biographiques par S. Guillemot, Thèse de doctorat, Brest, 2010.

# VOUS SOUHAITEZ NOUS SOUTENIR MAIS VOUS NE SAVEZ PAS TROP COMMENT ?

Voici un petit aperçu des diverses alternatives de dons possibles

En tant qu'ASBL, le financement de Continuing Care repose pour l'essentiel sur les subsides régionaux ainsi que sur la générosité de donateurs privés.

En ces temps d'incertitude gouvernementale, et afin de poursuivre efficacement notre accompagnement à domicile des personnes en fin de vie, votre soutien est indispensable.

## Concrètement, comment pouvez-vous nous aider ?

Il existe plusieurs possibilités de dons en faveur d'une association telle que Continuing Care. En voici un bref aperçu :

## LIBÉRALITÉS EN ESPÈCES

Un virement ponctuel ou récurrent via un ordre permanent (mensuel, trimestriel ou annuel) peut être mis en place et permet d'assurer au donateur la facilité d'exécution et au donataire la prévisibilité ainsi que la régularité de la libéralité.

Notre association est agréée pour recevoir des libéralités fiscalement déductibles par le donateur. Une attestation fiscale sera délivrée pour tous dons à partir de 40,00 euros, par année civile, et par donateur. Le numéro national du donateur doit être mentionné en communication du virement.

## MENTION SUR VOS FAIRE-PART (mariage, anniversaire, funérailles)

La mention d'une association sur un faire-part offre à celles et ceux qui le souhaitent la possibilité de manifester leur soutien par un geste solidaire. Cette mention, facultative, a pour but de guider les personnes vers une cause particulière qui vous tient à cœur.

Dans le cadre d'un mariage, ou d'un anniversaire, elle permet aux invités de remplacer un présent par un don. Dans le cadre d'un décès, elle constitue une manière de rendre hommage à la mémoire du défunt en contribuant à une cause qui lui était chère.

## DON DE MATÉRIEL MÉDICAL

Dans le cadre de nos accompagnements, le confort du patient est primordial tant sur le plan moral que physique. C'est pourquoi, nous pouvons, si nécessaire et en fonction du stock disponible, mettre à disposition de nos patients du matériel médical d'occasion tel que : chaise roulante, chaise percée, tabouret de douche, perroquet, coussin, rollator...

Si vous possédez du matériel médical propre et en bon état, nous vous invitons à nous contacter. Votre contribution permettra d'apporter aide et confort à d'autres personnes qui en ont besoin.

## ACHATS EN LIGNE

Nous collaborons avec la plateforme de vente en ligne [TROOPER.BE](https://trooper.be).

Faites vos courses via la plateforme et pour chaque achat réalisé jusqu'à 5 % de la somme est reversée à l'association parrainée...alors, à vos clics !

## ACTIONS DE RECOLTE DE FONDS

Participer à nos actions de récolte de fonds telles que spectacle, tombola, vente de confitures, vente de biscuits, est une autre manière de nous soutenir tout en vous faisant plaisir.

## DISPOSITIONS SUCCESSORALES – LE LEGS EN DUO

- **De quoi s'agit-il ?** Le legs en duo est une technique de planification successorale qui permet de réduire les droits de succession pour les héritiers hors ligne directe en légant également une partie du patrimoine à une association, d'où le terme « duo ».
- **Comment procéder ?** Pour avoir recours au legs en duo, vous devez rédiger un testament, dans lequel vous désignez, d'une part, l'héritier en question (votre neveu ou nièce, un ami, votre voisin) et, de l'autre, l'association (ou les associations si vous le souhaitez) à qui vous voulez également léguer une partie de votre patrimoine. C'est alors l'association en question qui prend en charge les droits de succession pour sa part, mais aussi pour la part de l'autre héritier, car elle bénéficie d'un taux préférentiel. Autrement dit, l'héritier désigné ne doit payer aucun droit de succession sur la part dont il hérite. Pour de plus amples informations sur le sujet, prenez contact avec votre notaire ou visitez le site [www.notaire.be](http://www.notaire.be).

Nous remercions, d'ores et déjà, toutes celles et tous ceux qui ont déjà contribué ou contribueront à assurer la poursuite sereine de nos activités et à garantir la continuité des soins à domicile pour les personnes en fin de vie à Bruxelles.

## ENSEMBLE, PRENONS SOIN DE LA VIE JUSQU'AU BOUT !

*Nous rappelons que nos comptes, contrôlés et détaillés, sont publiés sur notre site web ([www.continuingcare.be](http://www.continuingcare.be)) ainsi que sur « [donorinfo.be](http://donorinfo.be) », premier site belge d'information indépendante sur les activités et les moyens financiers des organisations philanthropiques qui aident les personnes dans le besoin. En outre, CONTINUING CARE adhère au Code éthique de l'association de Récoltes de fonds éthiques RE-EF. Dans ce cadre, les donateurs, les collaborateurs et les employés sont informés annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.*



### INFOS

- Vos libéralités et dons en espèces peuvent être versés au compte **BE98 0018 1290 0593 (BIC GEBABEBB)**.
- Vos dons et legs universels ou particuliers, par testament, peuvent être portés à la connaissance de l'Asbl CONTINUING CARE (rue Colonel Bourg, 104A à 1030 Bruxelles) par téléphone au 02/743.45.90 ; par e-mail : [info@continuingcare.be](mailto:info@continuingcare.be) ; via le site internet : [www.continuingcare.be](http://www.continuingcare.be)





## Prendre soin de soi en tant que professionnel travaillant avec des personnes âgées

Le 15 décembre de 13h30 à 16h30

Locaux de Pallium asbl

Rue Henri Lepage 5, 1300 Wavre

Cette formation de 3h est à destination des professionnels et des volontaires en lien avec la personne âgée ou en fin de vie, afin de se recentrer sur leurs besoins. Les professionnels de la santé (et les volontaires) sont de plus en plus surmenés et le prendre soin peut alors passer en second plan. Comment prendre soin de soi pour ensuite prendre soin de l'autre? Durant une après-midi, c'est l'occasion de développer une réflexion sur sa pratique professionnelle et ses besoins individuels.

**Formateur·rice·s** : Un.e psychologue Pallium

**PUBLIC** : Professionnels ou volontaires

**PRIX** : 50€/pers

**Informations** : [coordination@pallium-bw.be](mailto:coordination@pallium-bw.be)

**Inscription** via : [www.pallium-bw.be](http://www.pallium-bw.be)



**Pallium** asbl

## VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR CONTINUING CARE AUTREMENT ?

NOTRE ASSOCIATION POWERED BY



Si vous souhaitez soutenir nos activités autrement, profitez de l'opportunité offerte par la plateforme de commerce en ligne TROOPER. Un pourcentage des achats effectués au nom de Continuing Care sera reversé à l'association. D'avance merci pour votre soutien.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

**ÉTAPE 1** : Visitez le site [www.trooper.be](http://www.trooper.be)

**ÉTAPE 2** : Choisissez le webshop sur lequel vous souhaitez commander vos courses

**ÉTAPE 3** : Commandez vos courses en ligne

**ÉTAPE 4** : Le webshop soutient Continuing Care avec un % de vos achats

**WWW.TROOPER.BE**



**CONTINUING CARE ASBL**

Chouette, Tu fais tes courses et soutiens Continuing Care asbl gratuitement!

€ 4.123

€ 6.123

**ACHETEZ ICI POUR CONTINUING CARE ASBL**





**NOTRE MISSION:**

- o coordination des soins
- o gestion des symptômes & de la douleur
- o soutien psychologique & social
- o sensibilisation & information

ENSEMBLE,  
prenons soin de la vie jusqu'au bout

CONTINUING CARE ASBL  
Soins palliatifs à domicile

+32 2 743 45 90  
info@continuingcare.be  
www.continuingcare.be

TOUTE L'EQUIPE DE CONTINUING CARE  
VOUS SOUHAITE UNE BELLE ET DOUCE ANNEE 2026

## Adieu et merci : ritualiser les transitions de vie de Caroline Von Bibikow (Préface de Gislaine Duboc)

Renouez avec votre pouvoir créatif et votre sens du sacré pour ritualiser les passages de l'existence et accompagner pleinement le mouvement de la vie.

Découvrez un livre profondément inspirant qui vous invite à transformer votre rapport à la vie et à ses transitions. Chaque passage de l'existence – qu'il s'agisse d'un changement de carrière, d'une séparation, du départ des enfants, du passage à la retraite... – devient une opportunité de croissance et de renouveau. Nous vous proposons d'explorer une vision nouvelle et apaisée de la finitude, où chaque « deuil », ces moments de rupture et d'adieu, devient un rituel de transformation.

À travers des exemples concrets, des témoignages et des propositions inspirantes, ce livre vous guide pour créer des rites de passage et des gestes symboliques qui marquent chaque étape de votre vie. Apprenez à dire au revoir avec gratitude, à honorer ce qui s'achève pour mieux accueillir ce qui vient, et à cultiver l'art de la complétion.

Vous découvrirez comment apporter de la beauté, de l'amour et du sens à chaque transition, pour vous-même ou pour ceux que vous accompagnez. En vous reconnectant à votre sagesse intuitive, vous deviendrez un véritable créateur de lumière, capable de rendre chaque moment de passage significatif et empreint de résilience.

**Le souffle d'or / Accompagnement personnel / 2025**



sous le Haut Patronage Permanent  
de Sa Majesté la Reine Mathilde

- Vous avez des questions sur l'accompagnement en fin de vie ?
- Vous vous interrogez sur la manière d'organiser l'accompagnement d'un proche ?
- Vous souhaitez en savoir plus sur les soins palliatifs ?
- Vous désirez devenir Volontaire ?

Contactez-nous dès aujourd'hui pour une session d'information, en présentiel ou en distanciel. Pour fixer un rendez-vous, contactez-nous au **02/743 45 90** ou par email à : **info@continuingcare.be**

**ENSEMBLE,**  
prenons soin de la vie jusqu'au bout

CONTINUING CARE ASBL  
Soins palliatifs à domicile  
[www.continuingcare.be](http://www.continuingcare.be)  
02/743 45 90







sous le Haut Patronage Permanent  
de Sa Majesté la Reine Mathilde

# NOUS RECRUTONS!

## INFIRMIER.ÈRE

### EN SOINS PALLIATIFS À DOMICILE

#### PROFIL RECHERCHÉ

- Diplôme A1 ou A2
- Dynamique, enthousiaste, autonome, sens de l'organisation
- Permis B

#### NOTRE OFFRE

- CDI – Temps plein
- IFIC catégorie 15 (+11% prime de garde)
- Environnement de travail stable
- Travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Voiture de société & avantages extra-légaux

#### POUR REJOINDRE NOTRE EQUIPE

- Envoyez votre CV à Continuing Care asbl
- Xavier Scheid, Directeur: [info@continuingcare.be](mailto:info@continuingcare.be)



CONTINUING CARE asbl

TEL : 02/743 45 90

104 A, rue Colonel Bourg • B-1030 Bruxelles

[info@continuingcare.be](mailto:info@continuingcare.be) • [www.continuingcare.be](http://www.continuingcare.be)



## VOTRE OXYCURE, UNE OXYGÉNOTHÉRAPIE SANS CONTRAINTE

Plus de 15 années d'expérience vous assurent un service de haute qualité.

Oxycure est une entreprise belge et possède son centre de décision en Belgique.

- CONFORT D'UTILISATION ÉLEVÉ
- FIABILITE ABSOLUE ET TRAITEMENT SANS INTERRUPTION
- AUTONOMIE ET MOBILITÉ.
- INSTALLATION & FORMATION DE L'UTILISATEUR
- SERVICE DE GARDE 24h/24, 7j/7

#### OXYCURE SA-NV

##### Siège social

Business Park  
L. Genicot 9  
B-5380 Fernelmont  
Belgium  
ID BE0463.450.459

Tel 081 22 15 90  
Fax 081 22 15 99  
[support@oxycure.be](mailto:support@oxycure.be)



[www.oxycure.be](http://www.oxycure.be)





# PENSEZ À VOS PROCHES

## PROTÉGEZ-LES DE DÉCISIONS COMPLIQUÉES, TRANSMETTEZ VOS DERNIÈRES VOLONTÉS



**OFFERT : Carnet gratuit à télécharger sur [www.mavolonte.be](http://www.mavolonte.be)**  
**Exemplaires imprimés disponibles sur demande**

PRÉVOYANCE FUNÉRAIRE  
&  
CÉRÉMONIES  
PERSONNALISÉES

ASSISTANCE 24H/7J  
PARTOUT EN BELGIQUE



SERVICES FUNÉRAIRES

24/7 **02 792 08 38**

PREVOYANCE@AG-FUNERAL.BE  
WWW.AG-FUNERAL.BE

